

Document correctif

Données d'identification du prestataire

Nom :

Numéro INAMI :

Identification de l'attestation

Nom du patient :

Numéro de registre national du patient :

Numéro de l'attestation :

Je déclare que les données de l'attestation de soins mentionnée ci-dessus ne sont pas correctes. Les corrections suivantes doivent y être apportées :

Donnée(s) mentionnée(s)	Donnée(s) exacte(s)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Cachet du prestataire

Date et signature du prestataire

Correction manuelle d'attestations de soins donnés et de notes d'hospitalisation

Lorsqu'une attestation de soins donnés ou une note d'hospitalisation a été établie de façon erronée, il y a lieu d'appliquer la procédure de correction suivante:

1. La correction manuelle de l'attestation ou de la note d'hospitalisation originale n'est pas autorisée.
 2. Toute modification doit être effectuée au moyen d'un document correctif qui contient, outre la référence au document original, les données erronées et les données corrigées.
 3. Le document correctif doit être signé par la personne qui a signé le document original erroné.
- Les organismes assureurs sont priés de veiller au respect des présentes instructions.
Cirulaire INAMI O.A. 84/102 du 19 mars 1984